



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question écrite n° 115401

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'encadrement des pèlerinages pour le « hadj », de ressortissants français ou étrangers hébergés sur notre territoire, à la Mecque en Arabie saoudite. En effet, par une question écrite n° 84073 publiée au Journal officiel le 31 janvier 2006, il l'avait déjà saisi de cette question. Malheureusement sa réponse semble être trop optimiste, comme viennent de le rappeler les événements rencontrés par les cent soixante-dix-huit passagers qui devaient partir de Roissy vers Médine (Arabie Saoudite) pour un pèlerinage à la Mecque, et qui sont restés bloqués quarante-huit heures. En effet, il semblerait que ces pèlerins qui devaient déjà, initialement partir le 6 décembre n'ont pu le faire à cause de visas que la compagnie Amen Voyage n'avaient pas obtenus dans les temps. Il semble donc que ces événements montrent que l'édition d'une brochure de conseils pratiques à l'usage de pèlerins n'est pas suffisante. C'est pourquoi, dans le respect de la laïcité et de la nécessité de suivre ce problème devenu récurrent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte entreprendre pour coordonner et améliorer ces voyages. Il lui propose également de diligenter au plus vite, en collaboration avec son collègue ministre des affaires étrangères, une mission d'information sur ce dossier du transport des pèlerins français pour La Mecque. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Il y a eu cette année à La Mecque plus de trente mille pèlerins venus de France - au lieu de vingt-sept mille l'an passé -, dont un tiers de Français. Les deux autres tiers se répartissent entre dix-neuf nationalités. Il n'y a eu que peu d'incidents : onze rapatriements sanitaires, deux décès - de mort naturelle - et un pèlerin - atteint de démence sénile - perdu puis retrouvé alors que ses proches le croyaient mort. Une équipe du SAMU (cinq médecins et deux infirmiers) a été déployée durant le rituel. Les autorités françaises ont fourni un effort significatif d'information aux pèlerins par la distribution d'une brochure bilingue rassemblant des informations et conseils utiles pour les pèlerins. Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer veille à ce que les agences de voyages et les compagnies aériennes dûment enregistrées en France soient en règle. Il n'en demeure pas moins que des difficultés apparaissent pour obtenir la délivrance des autorisations de vols parce que des agences saoudiennes ne respectent pas toujours les procédures en vigueur localement. Le double objectif que se sont assigné les autorités françaises - professionnalisation des agences et responsabilisation des pèlerins - nécessite un travail de longue haleine. Il convient de relever que la France est le seul pays de l'Union européenne qui dispose à La Mecque d'une antenne consulaire structurée et capable d'assurer, durant toute la durée du pèlerinage, des permanences, y compris la nuit.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115401

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 47

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2854